

# LE PIONNIER DU VERCORS

ORGANE DE  
DES PIONNIERS  
VOLONTAIRES



L'ASSOCIATION  
ET COMBATTANTS  
DU VERCORS







morbois  
 immobilier  
 38250 villard-de-lans  
 tél. (76) 95.13.49/95.10.00  
 60200 compiegne  
 tél. 440.09.75  
 89500 villeneuve-sur-yonne  
 tél. (86) 66.04.17  
 89100 sens  
 tél. (86) 65.09.98  
 75 paris  
 6 rue pierre-sémard  
 tél. 526.05.56

achat  
 vente  
 locations meublées

PLOMBERIE - ZINGUERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE  
 COUVERTURE - QUINCAILLERIE  
**JOSEPH TORRES**  
 Place des Martyrs - 38 VILLARD-DE-LANS  
 TÉLÉPH. 95-15-35  
 C. C. P. LYON 1851-89  
 R. C. Grenoble 90 A 1866



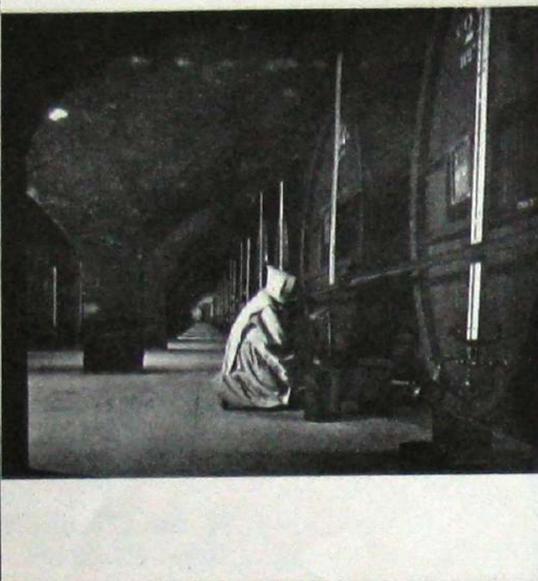
**vêtements  
SPORT  
TRAVAIL**  
 38250 villard de lans  
 7, rue de la liberté  
 tél. (76) 95-15-05  
 c.c.p. lyon 3502.91  
 r.c. grenoble 67 A 125

**FINET-SPORT  
VÊTEMENTS DE SPORT**  
 5, rue félix poulat/grenoble  
 tél. 87.02.71

**chez tony  
snack-bar-grill**  
 location / appartements meublés  
 location / skis et patins  
 villard-de-lans/isère  
 tél. 95.15.81

**LE COL VERT**  
**fromageries I. mestralet**  
 crèmerie/beurres/emmenthal  
 toute la nature du Vercors, en un seul fromage  
 pâte persillée, douce et onctueuse  
 VILLARD-DE-LANS ( isère )  
 tél. 95.11.13. et 95.17.80  
 C.C.P. - grenoble 364 47

**A VOIRON  
( 12 km de Grenoble )  
VISITEZ LES CAVES  
de la  
CHARTREUSE**



à louer

Chaque Pionnier peut facilement imaginer avec quelle impatience fébrile la Commission du bulletin attendait les réactions à la parution de notre « PIONNIER DU VERCORS — N° 1 nouvelle série ».

Nous en avons eu de nombreuses, écrites, téléphoniques et orales. Elles sont toutes favorables et elles donnent magnifiquement l'élan, par les félicitations et les encouragements qu'elles apportent.

Cela s'est traduit de façon concrète par un certain nombre d'abonnements de soutien et des dons que nous avons reçus, dont vous trouverez le détail par ailleurs. Nous voulons en profiter pour bien préciser que l'abonnement n'est ni imposé, ni obligatoire. Il reste au gré et aux moyens de chacun.

Parlons chiffres maintenant. Pour ce premier numéro, nous avons expédié, aux adresses que nous possédions, 602 bulletins. Trente seulement nous ont été retournés par les P. et T. pour n'avoir pu toucher leurs destinataires. Par contre, les autres nous ont procuré 156 adresses nouvelles, et nous nous sommes fait un plaisir de le leur envoyer. C'est donc un total de 728 numéros qui sont partis à ce jour. Et nous commençons à enregistrer un nombre intéressant d'adhésions à notre Association.

Tous ces bons résultats ne signifient pourtant pas que tout est très bien, et que la Commission du bulletin peut d'ores et déjà se reposer sur ses lauriers. Il n'en est nullement question : elle doit au contraire, employer toutes ses forces à faire mieux, beaucoup mieux, et il y a à faire.

C'est ainsi que la Commission n'a pas été entièrement satisfaite du N° 1. Dans le fond et dans la forme.

Pour le fond — la teneur des rubriques — certaines remarques ont été faites. Il en sera tenu compte pour l'avenir.

Pour la forme — présentation matérielle — il n'avait pas pu être apporté toute l'attention voulue à son exécution : fautes d'orthographe, ponctuation, coquilles, mise en page, trop de blancs, etc... Nous espérons que ce numéro 2 que vous allez lire témoignera des efforts entrepris, tout en réclamant encore votre indulgence. Le bulletin est un très gros travail, et nous ferons tout pour l'améliorer petit à petit, à chaque numéro.

Dans celui-ci, deux nouveautés : une page divertissante, et puis une rubrique nouvelle : au milieu du bulletin vous trouverez un article intitulé : le mot du Chamois. Il sera toujours à cette place. Un de nos camarades s'est engagé à l'écrire pour chaque numéro. Les sujets seront divers, touchant la Résistance, le Vercors, notre Association. Il signera « Le Chamois ». Mais, comme il n'est pas dans son intention de s'imposer, il souhaite que vous lui disiez s'il peut continuer.

Nous espérons également insérer, à partir du prochain numéro, la page de la « Petite Histoire ». Ce sera le récit d'un événement, d'une action, d'un fait d'armes, l'évocation d'une figure de la Résistance du Vercors, qui essayeront de faire connaître des épisodes et des combattants peu ou mal connus. Il en reste de très nombreux, même après trente ans.

Il nous faut maintenant terminer en parlant — hélas — d'argent. Le premier bulletin a coûté très cher. Celui-ci comporte déjà un peu de publicité. Il nous en faut beaucoup plus pour équilibrer notre budget sur l'année. Nous remercions donc de tout cœur tous ceux qui ont commencé à nous donner cette publicité, ainsi que les camarades qui nous l'ont procurée. Signalons que des annonces peuvent être prises pour un seul numéro.

Il faut donc continuer. Alors, membres de la Commission, du Bureau, Présidents de Sections et vous tous, Pionniers, apportez-nous votre aide : collectez la publicité.

Le succès de sympathie du premier numéro et les encouragements, comme les abonnements et la publicité déjà reçus, nous imposent l'obligation matérielle et morale d'aller sur une seule voie possible, celle de l'avant.

Il y a trente ans, nous avons entrepris ensemble dans notre Vercors une tâche que nous avons poursuivie jusqu'à la Victoire : contribuer avec tous les Résistants de France et aidés de nos alliés, à rejeter l'envahisseur hors de nos frontières.

Notre seconde Victoire — elle aussi très importante — sera celle de l'union par l'amitié, celle du Respect d'un Idéal intact, par le souvenir de tous ceux des nôtres qui ont donné leur vie, et acquis le droit de nous juger. Chacun d'entre nous a perdu au moins un camarade ou un être cher qu'il ne peut décevoir.

Après les mitraillettes et les fusils, notre arme est notre bulletin.

Comme il y a trente ans, ce combat, aujourd'hui pacifique, nous concerne tous, et chacun de nous doit faire sienne la devise de notre Patron :

**VERCORS JE SUIS, VERCORS JE RESTE**

# Propos...

DU GENERAL D'ARMEE DESCOUR

*Nous vivons habituellement éloignés les uns des autres.*

*Nos occupations et préoccupations sont différentes et nos soucis divers.*

*Pourquoi alors, lorsque nous nous réunissons, comme par exemple le 27 janvier dernier à Saint-Nizier, nous sentons-nous unis les uns aux autres comme si nous ne nous étions jamais quittés ? Pourquoi, au fond de nous-mêmes une ferveur d'amitié sur laquelle le temps n'a aucune prise ?*

*J'y pensais en lisant un livre émouvant qui va paraître prochainement, et dont l'auteur Albert DARIER, l'un des héros du Pas de l'Aiguille, m'a fait l'honneur de me communiquer le manuscrit. Son titre est : « Tu prendras les armes ». Le Général LE RAY, notre Président d'honneur, a écrit pour lui une magnifique préface.*

*J'ai retrouvé, dans ces pages de souvenirs, les motifs qui nous ont rassemblés pour la défense d'une cause sacrée et qui continuent à nous unir. Ecrites avec sérénité et lucidité, sans grandiloquence, près de 30 ans après les événements qu'elles relatent, elles constituent un témoignage d'une grande portée.*

*La jeunesse actuelle, qui n'a pas connu nos épreuves, pourrait être tentée, si nous n'élevions pas la voix, de suivre ceux qui pratiquent la culture méthodique de la haine et de la contestation. Ce sont souvent ceux-là même qui firent preuve dans le passé du plus sauvage égoïsme ou de l'esprit le plus faux.*

*Notre Association, plus vivante que jamais, est là pour que la jeune génération soit consciente des sacrifices de ses aînés.*

*A nous d'empêcher que le temps fasse son œuvre d'érosion et de dire, comme un poète provençal, qu'en cas d'oppression nouvelle, « sous les pavés nous entendrions chanter la liberté ».*

Montbrison-sur-Lez  
le 27 février 1973

M. DESCOUR

## assemblée générale

LE 29 AVRIL 1973 A PONT-EN-ROYANS

La date du Congrès annuel a été décidée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24 février 1973 au Siège, à Grenoble.

### QU'EST-CE QUE LE CONGRES ?

C'est l'Assemblée Générale de l'Association qui, conformément à l'article 8 des statuts, comprend l'ensemble des membres actifs et participants présents ou régulièrement représentés et qui se réunit une fois par an.

### COMMENT Y PARTICIPER ?

En venant très nombreux assister à cette réunion amicale qui permet, en plus d'une reprise de contact sympathique, de suivre la marche de l'Association, participer aux débats et à l'élection des représentants à renouveler, (soit le 1/3 des membres élus du Conseil d'Administration).

Toutefois, ceux qui sont empêchés de venir, pour raison valable, peuvent envoyer un pouvoir à leur Président de Section, au Président National ou le remettre à un camarade.

### QUI PEUT PRENDRE PART AU VOTE ?

Tous les membres actifs présents qui sont à jour de leur cotisation 1972 et 1973. Ils ont chacun une voix. Ceux qui détiennent des pouvoirs vérifiés c'est-à-dire contrôlés, au début de la séance, votent à la place des camarades qui les ont mandatés. (une voix par pouvoir).

Au début de la séance, les camarades qui ne seraient pas à jour de leur cotisation pourront se mettre en règle avec leur Trésorier.

A ce sujet, il est rappelé aux Présidents de Section et aux Trésoriers de remettre la liste des membres actifs de leur section à jour de leurs cotisations au début de la séance pour permettre d'effectuer les vérifications réglementaires.

### COMMENT S'Y RENDRE ?

Toutes facilités seront données au départ de Grenoble, de Valence, et de Romans. Nous vous invitons à venir très nombreux et à vous faire inscrire avant le 15 avril pour nous permettre d'organiser les déplacements. Les détails seront donnés par la presse.

### PROGRAMME DE LA JOURNEE :

L'ordre du jour très chargé nous impose d'ouvrir la séance à 9 heures très précises : le déroulement des activités se fera dans l'ordre suivant :

- Vérification des pouvoirs pour la régularité des votes ;
- Le Président National ouvre « l'Assemblée Générale Ordinaire » ;
- Lecture du rapport moral par le Secrétaire Général. Discussion et vote.
- Lecture du rapport financier par le Trésorier National ; Discussion et vote.
- Approbation du règlement intérieur par l'Assemblée Générale ;
- Fixation du nouveau taux de la cotisation (1974) ;
- Compte rendu de la Commission du monument du Vercors (Col. Bousquet) ;
- Examen des questions posées ;
- Démission du Bureau National ;
- Le plus ancien prend alors la Présidence du Congrès.
- Le benjamin l'assiste comme Secrétaire.
- Renouvellement du tiers sortant en 1973 - Vote à bulletin secret.

### Sont sortants :

MM. BENMATI : Volontaire, rééligible —  
CROIBIER-MUSCAT : Volontaire, rééligible —  
RIPPERT : Démissionnaire, non rééligible.

Il est rappelé qu'en 1972 ont été élus 9 membres. A savoir :

MM. BENMATI, BOURGUIGNON, CROIBIER-MUSCAT, DARIER, LAMBERT, LA PICIRELLA, MARMOND, RIPPERT, VOLPIN.

A noter que M. RAVINET, Président de Section, était alors membre de droit du Conseil d'Administration. Il a été élu Président National.

- Suspension de séance pendant le dépouillement du scrutin. Un casse-croûte sera distribué dans cet entr'acte pour nous permettre d'attendre le repas fixé aux environs de 14 h dans le but de ne pas reprendre l'Assemblée Générale après le repas pendant la digestion.

- Résultats des élections ;
- Réunion du Conseil d'Administration composé des membres de droit : les Présidents de sections, le Délégué de chaque section et les 9 membres élus ;
- Election du nouveau bureau 1973 ;
- Reprise de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Présentation du nouveau bureau ;
- Propositions du budget 1973 ;
- Organisation de la manifestation nationale de 1974 : « Trentième anniversaire » à Vassieux, le 21 juillet 1974 ;
- Lieu et date du prochain Congrès ;
- Accord pour la création d'une médaille pour les Combattants du Vercors et d'un diplôme de reconnaissance à donner aux bienfaiteurs de l'Association ;
- Dépôt des motions : et vote
- Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Dépôt de gerbes au monument aux Morts de Pont-en-Royans ;
- Repas en commun vers 14 heures ; servi à la salle des fêtes par le Chef, R. FONTAINE, de l'hôtel « Beau Rivage ».

### MENU :

Jambon braisé, beurre, olives  
Saucisson brioché  
Filet de Sole Joinville  
Coq au Vin  
Fond d'Artichaud Clamart  
Pommes Chips  
Plateau de Fromages  
Glace Panachée  
Tarte Maison  
Café

Réserve Maison Rouge et Rosé

Prix : 30,00 F

Compris

le casse-croûte du matin et le service.

Les inscriptions pour le repas sont à adresser au Siège, 26 rue Claude-Genin, 38100 Grenoble avant le 21 avril 1973.

**RAPPEL DE CE QU'IL FAUT FAIRE  
AVANT LE 15 AVRIL 1973 :**

- Dépôt des candidatures au Siège, 26, rue Claude-Genin, ou par l'intermédiaire des Présidents de chaque section. Le candidat doit être un homme de bonne volonté pouvant participer à la vie active de l'Association et s'engager moralement pour la durée de son mandat.
- Envoi des pouvoirs au Siège. Ce pouvoir a déjà paru dans le bulletin N° 1. Il paraît dans le bulletin N° 2 également.
- Réponse au Siège pour retenir une place dans les cars. Organisation des transports. Départ de Grenoble, Romans, Valence.
- Les questions à poser au Congrès - envoi au Siège à Grenoble.
- Les inscriptions au repas en commun qui aura lieu après l'Assemblée Générale sont à envoyer au Siège, à Grenoble.

## comptes-rendus

### REUNION : CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU NATIONAL DU SAMEDI 24 FEVRIER 1973

Le bureau national s'est réuni le matin pour étudier les questions à débattre en Conseil d'Administration l'après-midi.

*Etaient présents le matin :*

MM. RAVINET, BENMATI, BOUSQUET, CROIBIER-MUSCAT, DARIER et VOLPIN.

La section de Paris avait délégué 2 de ses membres pour la représenter : MM. BLANCHARD et ROSE.

*Etaient présents l'après-midi :*

Ceux du matin, plus : MM. MANOURY de Valence et BELLOT de Grenoble.

*S'étaient excusés :*

MM. GERVASONI, SEBASTIANI, JUGE, DREVON, GUILLET, LA PICIRELLA.

Il est à noter qu'un grand nombre des membres de droit au C.A. étaient absents.

L'ordre du jour était le suivant pour ces deux réunions :

- Préparation des cérémonies officielles de juin et juillet 1973.
- Etude du calendrier des activités jusqu'en août 1974.
- Fixation de la date du Congrès de Pont-en-Royans.
- Tirage au sort du 1/3 sortant des 9 membres élus au C.A.
- Etude du 1er bulletin.
- Approbation du guide à éditer.
- Préparation de l'annuaire.
- Etude de la situation financière.
- Activités diverses.

N.B. Etant donné la quantité des textes à publier dans le présent bulletin N° 2 il ne nous est pas possible de donner un compte rendu complet de cette journée. D'ailleurs, certains détails seront donnés au Congrès 1973 dans le rapport moral et le rapport financier.

### CALENDRIER DES CEREMONIES DE JUIN ET JUILLET 1973

#### • 17 JUIN 1973 : A Saint-Nizier

Cérémonie dite intime des Combats du Vercors.

Manifestations prévues : horaire :

- 9 h 00 - Dépôt de gerbe au monument des Martyrs au Polygone de Grenoble,
- 9 h 45 - Dépôt de gerbe au monument des Fusillés, cours Berriat à Grenoble,
- 10 h 30 - Dépôt de gerbe au monument à l'Ecureuil à Seyssinet
- 11 h 15 - A Saint-Nizier - Cérémonie intime :  
Discours par un membre de l'Association  
Appel des Morts  
Dépôt de gerbe - sonnerie  
Chant des Partisans
- 12 h 30 - Repas à Saint-Nizier ou à Villard-de-Lans

#### • 15 JUILLET 1973

Cérémonie au Pas de l'Aiguille organisée par la Section de Mens.

#### • 22 JUILLET 1973 - A Vassieux

Cérémonie officielle

La veille le samedi 21 juillet 1973, réception des camarades représentant nos jumaux d'Epernay et des aviateurs représentant l'escadron « Vercors » :

- Visite du massif de la Chartreuse
- Repas du soir dans les Caves de Voiron
- Logement à Grenoble

Le 22 juillet 1973 - deux départs prévus : Un de Valence, un de Grenoble.

Le départ de chaque élément à 7 h 00. Les moyens de transport par cars seront organisés suivant le nombre de personnes à transporter à partir de Valence et de Grenoble.

Les participants de Grenoble effectueront un dépôt de gerbe au monument de Beauvoir.

Rassemblement des éléments de Grenoble, Valence et Romans à Saint-Nazaire-en-Royans :

Cérémonie au monument de la Résistance à Saint-Nazaire-en-Royans.

Ensuite mouvement Saint-Jean-en-Royans - Vassieux par le col de la Machine.

Cérémonie à 11 heures au cimetière de Vassieux :

- Revue des Troupes
- Rappel des événements
- Appel des Morts
- Dépôt de gerbe
- Marseillaise - Chant des Partisans

A la fin de la cérémonie, une délégation déposera une gerbe aux Fusillés par la milice à Vassieux.

La plupart iront à la grotte de la Luire à 12 heures.

- Dépôt de gerbe à 12 h 45 à la Chapelle en Vercors

- Dépôt de gerbe cour des Fusillés

Vers 13 heure : Apéritif - Repas en commun à la Chapelle en Vercors.

### QUESTIONS DIVERSES

Par courrier adressé au Président National, le camarade CUMINAL, de la Section de Romans, demande que sa lettre soit insérée dans le prochain bulletin.

Après lecture par le Secrétaire Général, et à l'unanimité des Membres du Conseil d'Administration présents, il a été décidé que le Secrétaire Général lui répondra, qu'il sera régulièrement convoqué à l'Assemblée Générale de Romans, le 8 avril ainsi qu'au Congrès de Pont-en-Royans le 29 avril.

La séance est levée à 19 heures.

### UN NOUVEL ESSOR DANS NOTRE ASSOCIATION

*Dès le début de l'année 1973, un regain d'activités est apparu au sein de l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors.*

*Tout d'abord, ce fut la réapparition du bulletin dans sa forme initiale. Il a été envoyé à tous les camarades dont nous possédions l'adresse. Hélas, une trentaine d'exemplaires nous ont été retournés avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée ». Nous prions les camarades qui ne l'auraient pas reçu de nous le faire savoir en nous envoyant un petit mot et leur adresse exacte à notre Siège, 26, rue Claude-Genin 38100 Grenoble. Nous nous ferons un plaisir de leur adresser ce premier bulletin qui semble avoir donné satisfaction à l'ensemble.*

*Il s'agit ensuite d'atteindre le but fixé pour 1973 : faire paraître un annuaire officiel qui comprendra la liste de tous ceux qui ont fait acte de résistance sur le Plateau, qu'ils fassent partie ou non de l'Association vivants ou décédés.*

### BUREAU NATIONAL

La réunion du Bureau National a eu lieu au Siège à Grenoble, le samedi 24 février 1973, a été suivie du Conseil d'Administration.

A cette réunion a été décidée la date du Congrès National comme chaque année à Pont-en-Royans, qui aura lieu le 29 avril.

D'autres questions importantes ont été à l'ordre du jour et notamment les différentes cérémonies officielles de juin et juillet.

★ ★

Le 27 janvier 1973 a eu lieu la cérémonie du souvenir pour le 4e anniversaire de la mort de « notre Patron » Eugène CHAVANT « Clément ». Malgré le mauvais temps, une assistance nombreuse participait à cette cérémonie. Nous avons remarqué la présence de M. RAVINET, Président National, Mme CHAVANT, ses enfants et petits enfants, le Général DESCOUR, les Présidents des Sections voisines, et de nombreux camarades.

Une gerbe fut déposée au mémorial - minute de silence - chants des partisans - dépôt de gerbe sur la tombe de CHAVANT par les « AMIS DE CHAVANT ».

★ ★

Les autres sections réparties sur le territoire national ont eu à peu près les mêmes activités, leur vitalité est grande.

★ ★

L'année 1973, qui a très bien débuté s'annonce comme devant être l'année de préparation du 30e anniversaire des Combats du Vercors et de la Libération.

#### LE CHANT DES PIONNIERS

*L'Association des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors tient ce disque 45 tours à la disposition de ses membres.*

*Nous rappelons que la seconde face comporte le « Chant des Partisans »*

**ACHETEZ-LE  
et FAITES-LE ACHETER**

# vie des sections

## grenoble/ fontaine/sassenage/

La Section de Grenoble s'est réunie le 6 janvier 1973 en Assemblée Générale au Siège, 26, rue Claude-Genin. Dans l'attente de l'élection du nouveau bureau c'est M. RAVINET qui préside en présence de M. LUTZ de la Préfecture.

Après approbation du rapport moral et du compte rendu financier on passe à l'élection du nouveau bureau 1973 qui a la composition suivante :

- Président : M. COCAT Henri
- Vice-Président : M. CLOITRE Honoré
- Vice-Président : M. BELLOT Pierre
- Secrétaire : M. REPELLIN Léon
- Trésorier : M. NEGRE Clément
- Délégué au Bureau Central : M. BELLOT Pierre
- Membre du Bureau : M. CHALVIN Roger

Le Président COCAT remercie alors tous les camarades pour sa nomination et les assure de se dévouer à sa tâche de tout son cœur. Il loue tout particulièrement le dévouement inlassable de VOLPIN, collaborateur efficace et désintéressé du Président National M. RAVINET.

A 19 heures M. VAUDEVILLE, Préfet de l'Isère, Président d'Honneur de l'Association a bien voulu honorer de sa présence, malgré ses lourdes charges une partie de la réunion.

Puis ce fut « le tirage des rois » dans une ambiance très décontractée, M. le Préfet couronna lui-même le roi et la reine d'un jour. La séance se termina tard dans la nuit après un concours de belote qui se déroula dans une ambiance de bonne camaraderie.

La réunion du 2 février 1973, pour l'installation du nouveau bureau a prévu les activités dans les jours à venir :

Dimanche 18 février à 12 h 30 repas en commun avec les familles au Cercle Militaire, place de Verdun. Les inscriptions peuvent se faire immédiatement.

Pour le 3 mars un grand concours de belote au centre Social de Fontaine.

Le bureau de section rappelle à tous les membres que les timbres 1973 sont à leur disposition. Ils peuvent être retirés auprès du Trésorier M. NEGRE.

### REPAS ANNUEL DE LA SECTION

Pour ne pas rompre avec la tradition, dans son assemblée du 6 janvier 1973, la Section organisait son repas annuel.

Ce repas se déroula le dimanche 18 février au Cercle Militaire, place de Verdun, à Grenoble. Un menu de choix a été servi, et dans une ambiance très familiale, décontractée, ce fut une agréable journée où les bonnes histoires fusèrent et quelques pas de danse furent accomplis pour terminer cette journée dans la joie.

Il est quand même à regretter que le nombre de participants fut assez restreint, et certains inscrits eurent des empêchements de dernière minute, ce qui eut pour effet de payer les repas commandés, et le Trésorier NEGRE défit les cordons de sa bourse en jurant que l'on n'y prendrait plus.

Ce fut quand même une bonne journée en famille que les absents regretteront certainement.

### CONCOURS DE BELOTE

Après une campagne de publicité, par voie d'affiches et presse, et grâce à la collaboration de la municipalité de Fontaine, qui mit à notre disposition les locaux fonctionnels et très agréables du Centre Social de Fontaine, notre concours de belote s'est déroulé dans de parfaites conditions, et une foule nombreuse y participait.

Les heureux gagnants toutes les doublettes, eurent la joie d'emporter des lots appréciables, partant du jambon, au saucisson, et à la bonne bouteille.

Une soirée bien agréable qui s'est terminée fort tard, dans la nuit, car il a fallu chasser les irréductibles du bar vers 2 heures du matin.

Nous remercions la poignée d'organiseurs, et surtout ces dames, qui, du bar à la comptabilité ont su rendre cette soirée des plus sympathiques.

A la prochaine...

## lyon

Notre Section s'est réunie le 15 décembre 1972 à 20 h 30 en Assemblée Générale, au cercle des Officiers.

### Etait présents :

Le Président Colonel BOUSQUET, MM. BEAUCHAMP, MERCIER, BERNARD, RANGHEARD, ROLLET, Mme PHILIPPE, GROSSET, PIERRE, ROUSSEAU André, ROUSSEAU Henri, DUMAS, RENN, DUSSERT, RAMBAUDI, M. Mme VALLIER (Mme Vallier, née Fournet, est la sœur de Charles et Marcel Fournet, inhumés au cimetière National de Vassieux).

### Etait invités :

M., Mme MEILLAUD, passionnés tous deux de l'Epopée du Vercors.

### Se sont excusés :

MM. RABATEL (malade), GROSSET André, Mme JOUVE Lucie.

Le colonel nous a fait un long exposé sur les statuts de notre Association, également sur le projet concernant le mémorial du Vercors.

Le Colonel nous signale que M. SAPPOIE, kinésithérapeute à l'hôpital Edouard Herriot, Pavillon T., téléphone : 60-77-83, est à la disposition de tous les Pionniers qui seraient hospitalisés.

Notre Section souhaite une grande réussite au camarade Albert DARIER, de Grenoble, à l'occasion de la sortie de son livre :

« Tu prendras les Armes ».

## méaudre

Le ski de fond a de plus en plus de succès à Méaudre et fait honneur tout particulièrement à notre camarade Georges BUISSON, ancien chef de groupe, donateur de la Coupe qui devient plus populaire que jamais.

Voici quelques résultats :

### CHALLENGE GEORGES BUISSON

1. C.A.F. — Coupe : Martin Collomb, Juppé
2. G.D.A. — Bouccard, Schneider, Perrin
3. S.A.M. — Imbaud, Gamond, Gaillard
4. U.S.A. — Buisson, Scheibling, Béaoud

### CHALLENGE S.I. DE MEAUDRE

1. S.A.M. — Rochas, Gaillard M., Gaillard P.
2. U.S.A. — Poudrel, Locatelli, Blanc-Paques

### CHALLENGE DU S.A.M.

1. AUTRANS — Lazoni, Matras G., Gaillard Y.

## monestier de dermont

Par courrier du 28 janvier 1973 et à une visite courant février, le Président de la Section, BEYLIER André, Maire de Sinard, nous fait part de son regret de n'avoir pu assister aux cérémonies du 27 janvier à Saint-Nizier, étant resté bloqué par les neiges.

Tous les Membres de la Section ont bien reçu le bulletin N° 1.

Au cours d'une réunion, il a été soulevé des objections sur les réponses des cartes-fichiers.

A notre prochaine réunion, nous inviterons les Membres du Bureau Central à venir expliquer en détail le pourquoi de cette nouvelle réalisation.

Les camarades de la Section qui seraient en retard de leur cotisation, sont priés de se mettre à jour avant le prochain Congrès.

## romans

Par téléphone, le Président FICHET qui sort de maladie, nous donne des nouvelles rassurantes de sa santé et de la Section. Il nous prie de l'excuser de ne pouvoir nous donner des détails pour ce bulletin, mais nous assure que la Section va redémarrer très sérieusement. Le premier travail du Trésorier MILOU, lui-même sortant de maladie, sera de s'attaquer à la situation financière de la Section et de se mettre à jour avec le Bureau Central.

### DERNIERE HEURE

Les Membres de la Section de Romans sont priés d'assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu à Romans, salle de la Mairie, le dimanche 8 avril à 9 h 30.

A l'ordre du jour :

- Compte rendu moral et financier ;
- Elections du Bureau 1973 ;
- Préparation du Congrès de Pont-en-Royans ;
- Questions diverses.

A l'issue de cette Assemblée, un apéritif, accompagné de pognes, sera servi à tous les participants et leur famille. Soyez nombreux à cette Assemblée.

Cet avis tient lieu de convocation.

## saint-jean-en-royans

- Président : GUILLET Aimé
- Vice-Président : PLANET Marcel
- Vice-Président : FUSTINONI Paul
- Vice-Président : BEGUIN René
- Secrétaire : JUGE Joseph
- Trésorier : DREVETON Fernand

### RAPPORT MORAL :

La section comprend 41 membres cotisants, parmi lesquels se trouvent des Pionniers assez éloignés qui tiennent à conserver le contact avec leurs amis de la Résistance. Notamment ALBERTIN Louis de Nice, BARDE à Givors, CHENE Auguste dit Marseille (ne pas confondre avec Fabien REY) qui après un séjour au Maroc et au Canada habite actuellement à Hollywood en Californie, FAVET à Modane, OTINNGER en Alsace.

Les délégués de la Section ont assisté à toutes les cérémonies, réunions et manifestations organisées par le Bureau Central :

Congrès de Pont-en-Royans

Cérémonies de Saint-Nizier et Vassieux.

Concours de boules et de pétanque à Valence et Fontaine.

Nos camarades BOCQUET Michel et MAUNY Henri ont participé au voyage à Reims et Epernay. La fraternité chaleureuse de l'accueil qu'ils ont reçu de la part des Aviateurs et des F.F.I. (région d'Epernay) leur a laissé un excellent souvenir.

En remerciant de tout cœur les camarades qui participent fidèlement à la vie de la Section, les membres du Bureau seraient heureux de voir les autres Pionniers secouer leur indifférence et venir nombreux aux réunions retrouver le goût de la fraternité dans le souvenir.

## valence

### REUNION DU 26 JANVIER 1973

En ouvrant la séance, le Président MANOURY adresse ses meilleurs vœux à tous les camarades pour eux-mêmes et leur famille.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion, MM. de SAINT-PRIX, COULET, BADOY, GARNAUDIER et CHAUVIN.

Après la lecture du PV de la précédente séance, adopté à l'unanimité, ce fut l'échange traditionnel des vœux et lecture des vœux reçus à la Section, notamment ceux du Président National RAVINET et du camarade VALETTE de Montpelier, etc...

Le Président adresse à notre camarade PUJO tous les meilleurs vœux des camarades de la Section pour ses noces d'or en lui souhaitant ainsi qu'à son épouse une longue et paisible retraite, et surtout une excellente santé.

Puis lecture est faite de l'invitation à la cérémonie anniversaire de la mort de notre cher Patron « CHAVANT » qui doit avoir lieu à Saint-Nizier, le 27 janvier à 15 h. Assisteront à cette cérémonie : MM. BLANCHARD, GELAS, JULIEN et MANOURY.

Le Président donne ensuite lecture de diverses lettres reçues auxquelles il a répondu. Entre autres à l'office des Anciens Combattants de la Drôme, au Colonel AMATE, commandant le détachement militaire de la Drôme, au maire de Valence pour la dénomination d'une rue de la ville à un résistant du Vercors.

Il est ensuite relaté l'entrevue de M. CHARBONNEAU, Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts, avec MM. BOUSQUET, BOURGUIGNON et MANOURY au cours de laquelle nous avons reçu de précieux conseils et renseignements pour notre monument au Vercors.

A cette réunion du début de l'année, les dames ayant été cordialement invitées, on tira « les Rois » dans une ambiance de fraternelle camaraderie. La pogne fut naturellement bien arrosée pour lui permettre de glisser plus facilement.

Cette séance se termina assez tard.

**DISTINCTION**

Le 23 février 1973, dans la salle des fêtes de Villard-de-Lans, M. Tony GERVASONI, notre sympathique Président de Section, a été fait Chevalier dans l'Ordre National du Mérite. M. HUART, Directeur de la Station, au nom du Club des Sports, puis M. MESTRALLET, Conseiller Général, prirent la parole pour signaler en termes chaleureux les mérites éminents et le dévouement inlassable du nouveau Chevalier. Puis M. RAVINET, Président de l'Association Nationale des Pionniers du Vercors s'attacha à dépeindre le résistant que fut M. GERVASONI.

C'est ensuite M. MARTIN, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, qui fit l'éloge du récipiendaire et qui épingla sur sa poitrine la Croix de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

M. GERVASONI trop ému pour faire un long discours, remercie tous ses amis du fond du cœur.

On se rendit ensuite au restaurant « Chalet des Glaces » où se termina cette sympathique réunion.

Outre les personnalités déjà citées, nous avons relevé la présence de M. PICOT, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, M. RAVIX, Maire de Villard-de-Lans, et ses Adjoints, MM. les Maires du Canton, M. Daniel HUILLIER, Président du Club des Sports, M. ROUSSEL, représentant le Dauphiné Libéré, ainsi que de nombreuses personnalités de Villard-de-Lans.

Les Pionniers du Vercors étaient largement représentés, en plus du Président National, RAVINET, déjà cité, par le Colonel BOUSQUET, MM. DARIER et VOLPIN du Bureau National ainsi que par les Présidents et Membres de nombreuses sections.

M. le Préfet de l'Isère, M. AYMAR, député, les Généraux DESCOUR et LE RAY s'étaient fait excuser.

La Section a décidé de faire son concours annuel de pétanque, le dimanche 3 juin. Ce concours organisé en relation avec la Fédération de Pétanque, aura lieu à Villard-de-Lans.

Début des parties à 9 h — Inscriptions sur place — Nombreux lots à tous.

Tous les Pionniers y sont cordialement invités ainsi que tous leurs amis.

Les renseignements complémentaires sont à prendre chez le Président TONY.



monsieur Gervasoni fait Chevalier dans l'Ordre du Mérite

**COTISATION 1973**

La cotisation 1973 — 10 F — est à verser au Trésorier de chaque Section dès le 1er janvier 1973.

Pour les Isolés, le versement est à faire au Trésorier du Bureau Central (CCP LYON 2 127 15).

Un timbre 1973 sera remis à chaque cotisant.

# communiqués

## INFORMATIONS GENERALES

### BUREAUX DES SECTIONS

Nous ne pouvons pas publier dans le présent bulletin la liste complète des membres des bureaux avec le nom du délégué n'ayant pas reçu la composition à temps. Nous aurions dû la recevoir en janvier, dès la première Assemblée Générale de chaque Section. Ce retard est inadmissible.

Il est rappelé aux Trésoriers des Sections qui ne l'auraient pas fait d'adresser d'urgence au Trésorier National les 60 % des cotisations encaissées.

### ETABLISSEMENT DES CARTES DE MEMBRE ACTIF

Il faut adresser au Siège avec la demande d'adhésion, une photo d'identité

### CAS D'URGENCE

En cas d'urgence pour un décès ou un cas particulier, s'adresser directement au Secrétaire Général :

— A son bureau, 4, rue de la Liberté Grenoble.

Téléphone : 44-23-56

Ou à son domicile,

2 bis avenue de Valmy

Téléphone : 44-58-48

**BULLETIN** Il est rappelé que les articles, compte rendus de Sections, de manifestations, les communiqués etc, doivent impérativement parvenir au Siège un mois avant la parution, les dates de parution étant notifiées par ailleurs.

★  
★ ★

### ANNUAIRE OFFICIEL

L'annuaire officiel en préparation nous donne énormément de soucis, qu'on en juge par le bilan provisoire ci-dessous, arrêté au 15 mars 1973.

Nous avons pu envoyer, grâce aux adresses que nous possédions, 602 bulletins N° 1 avec cartes-questionnaires qui sont la base du fichier nécessaire pour la constitution de l'annuaire.

Les réponses reçues comportant des adresses à exploiter nous ont permis d'envoyer encore 137 bulletins N° 1 avec cartes ; et cela continue au fur et à mesure que nous recevons des adresses de camarades.

Cela fait au total 739 destinataires.

Toutefois sur ces 739 dossiers envoyés, 27 nous ont été renvoyés par la poste, avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée ».

En conséquence, nous demandons trois choses :

1. A ceux qui ne nous ont pas encore renvoyé leur carte de le faire le plus rapidement possible. Ne pourront être inscrits dans l'annuaire, que ceux qui nous auront donné des renseignements.

2. A ceux ou à celles qui connaîtraient l'adresse exacte des 27 camarades dont les noms suivent, de nous la communiquer. Bien entendu, les adresses mentionnées ci-dessous ne sont pas valables. « PTT dixit » — c'est la poste qui le dit.

3. Tous ceux qui rencontrent des camarades du Vercors doivent leur demander s'ils ont reçu le bulletin N° 1 avec fiche à remplir :

Si oui, tout va bien.

Si non, nous envoyer leur adresse exacte et complète sans tarder.

### LISTE DES NOMS N'HABITANT PAS A L'ADRESSE INDIQUEE

ASTEGIANO Henri, Immeuble Edelweiss, 38 Gières

AUDEMARD René, Cdt Armée de l'Air, B.A. 273, 41 Romorantin

AUDRAS Hubert, 8, avenue Verguin, 69 Lyon

AUDRAS Michel, 50, rue Jacques Dulud, 92 Neuilly-sur-Seine

BACCUS Pierre, 59 Mons-en-Bareuil

BRUNET Jean, 7, rue Rebatte, 26 Romans

CARDARAT Jean, 19, place Jean-Jaurès, 26 Romans

CARMANTRAND Henri, Pont-Rouge, 38 Claix

COMTET Paul, 34, rue Raspail, 38 Grenoble

CLAUDET Pierre, boulevard Figuiet, 26 Romans

DETRAT Auguste, Quartier des Ors, 26 Romans

DOLLA Félicien, 39, vallon Barla, 06 Nice

GODMER Laurent, le Chambord, avenue Gambetta, 26 Romans

LAROCHE Philippe, Résidence Pascal, avenue Albine, 78 Maison-Lafitte

MADINIER Paul, 2, place Jules-Ferry, 69 Lyon

MANTILLE P., 2, cours de la Libération, 38 Grenoble

MASSY André, avenue des Alpes, 38 Saint-Marcellin

MASOY Fabrique chaussures Trebor, 17, rue de Trivoli, 57 Metz

ORION Gaston, 39, rue Marceau, 38 Grenoble

Mme PEYRAT Chez Mme Chapuis, 49, avenue de Saxe, 69 Lyon 6e

PINET Louis, 3, rue des Accacias, 69 Vénissieux

PLAINDOUX Rue Besset, 26 Bourg-de-Péage

RITTON Maurice, 32, cité Dechandol, 38 Voiron

ROTTEMBERG Manuel, 34, rue de Delay, 26 Romans

Mme VACHON 3, avenue Gambetta, 26 Romans

VALLON Jean, rue des jardins, 26 Romans

VERMONT Frédéric, Place d'Armes, 05 Embrun



Je me promenais dans le Vercors. Je ne vous dirai pas le nom de l'endroit où je m'étais arrêté. Il n'a d'ailleurs que peu d'importance pour mon propos. Sachez seulement qu'on ne peut y venir qu'à pied — ou par le ciel — et qu'il existe beaucoup d'autres endroits comme celui-là.

Au bord du sentier, il y avait une cabane de bergers, près des pâturages où, l'été, viennent « en vacances » les troupeaux du Midi.

A l'intérieur de la cabane, posé sur le rebord de la petite fenêtre basse, un gros livre à couverture noire. Les promeneurs de la belle saison, comme les skieurs de l'hiver, y notent parfois, au passage, leurs impressions.

Et, en feuilletant le livre, mon regard s'est arrêté sur ces lignes :

« Bien content d'être venu ici, pour admirer un paysage magnifique. Dommage qu'il soit gâché par ce monument. »

Car il faut vous dire qu'en cet endroit écarté, à 1600 mètres d'altitude, en face de la cabane et en haut d'un mamelon herbu, il y a un monument.

C'est un épais et long mur — il a la longueur de huit tombes — construit avec la pierre claire du Vercors et dont la masse est allégée en son milieu par une échancrure en V dans laquelle se découpe une Croix de Lorraine.

Vous avez compris de quoi il s'agit : ici, dans ce « paysage magnifique », au mois de juillet 1944, s'est déroulé un terrible combat, et huit de nos camarades y sont morts. Leurs corps furent enterrés sur la butte, et ils y sont restés : on n'a pas voulu les transporter à Saint-Nizier ni à Vasieux. C'est leur cimetière...

A toi, qui as écrit sur le livre de la cabane, qu'est-ce qui t'a déplu dans ce monument ?

Sa présence ?

C'est vrai que la main de l'homme ne sait que rarement réaliser une œuvre qui s'accorde avec tout ce que la nature a disposé harmonieusement. Et je suis comme toi : moi aussi je préférerais de beaucoup les paysages sans monuments.

Mais — le sais-tu ? — nous ne sommes pas ici n'importe où. Cette terre est devenue historique, pour avoir connu Gloire et Douleur, et bien plus encore Douleur que Gloire. Ce monument est là pour témoigner de l'une et de l'autre.

Il est là pour que soit respectée la Mort.

Les dépouilles enfouies, on a d'abord, sur chacune d'elles, ramené la terre, en un tumulus rectangulaire. Il ne fallait pas — comprends-tu cela — que par mégarde, l'herbe les ayant peu à peu recouvertes, on vint à marcher sur elles.

Et puis longtemps après, avec tous les dévouements et les oboles réunis d'une multitude de personnes, on a pu élever le mur qui soude les tombes l'une à l'autre...

Je sais bien ce que certains disent des monuments :

- Que les Morts n'ont plus besoin de rien : nul n'a pourtant encore fait accepter de loi supprimant les cimetières.
- Que l'argent à eux consacré pourrait servir à soulager les misères des vivants : t'es-tu seulement jamais privé d'un repas pour soulager une misère ?
- Que les cérémonies dont ils sont l'objet ne sont que prétextes à discours de personnages officiels soignant leur popularité, débitant toujours les mêmes phrases sur un ton d'où le cœur est absent : tu sais bien qu'il est loin d'en être toujours ainsi.

Ces monuments irritent ceux qui ne veulent plus entendre parler du Passé. Mais n'est-ce pas le plus souvent parce qu'ils n'aiment pas qu'on leur rappelle la valeur de leurs aînés, qu'ils ont trop conscience de ne pas en être dignes ; et de ne jamais pouvoir atteindre les sommets où ils étaient parvenus ?

On dit encore que ces monuments peuvent glorifier la guerre. Le mot de guerre ne devrait être employé que par ceux à qui elle profite. Pour l'immense majorité de ceux qui prennent un fusil, elle s'appelle sacrifice.

Tant que l'Homme sera capable de donner sa vie, que ce soit pour son Pays, pour une Cause, ou seulement pour un de ses semblables, on ne pourra désespérer de lui.

Et tant que cet acte sera exceptionnel, qu'il ne sera pas devenu la règle — et ce n'est pas pour demain — il faudra le marquer.

Et l'on construira des monuments.

★ ★

Tu as trouvé à redire à son emplacement ?

De quelque direction que tu sois arrivé, de l'est ou de l'ouest, du nord ou du midi, c'est lui que tu as d'abord aperçu, c'est vers lui, probablement, que tes pas t'ont conduit.

Il n'est pas là par hasard. C'est bien parce qu'il était le meilleur que cet endroit fut choisi.

Parce que d'ici on voit le sentier conduisant à la vallée d'où ils sont partis pour accomplir leur idéal ; que l'on voit toute la crête par où l'ennemi a surgi ; que l'on voit le trou dans la falaise où ils livrèrent leur combat ; et qu'enfin ici on voit chaque place où ils sont tombés.

Il n'a donc pas été question de les ensevelir ailleurs. Car, de plus et surtout, cet endroit est à eux. Il leur appartient, pour avoir acquitté avec leur sang le prix de la concession à perpétuité de ces quelques mètres carrés qu'ils « soustraient » ainsi à ton paysage.

★ ★

Tu l'as peut-être trouvé trop important ?

Parce qu'il gêne ta vue en te cachant le joli petit bosquet de pins qui est derrière, ou la perspective de la falaise ?

Tu as pourtant bien vu que la longueur de ce mur ne dépasse pas la largeur des huit tombes rapprochées.

Et sache que sa hauteur est bien loin d'être à la hauteur du sacrifice.

★ ★

Tu ne l'as pas trouvé beau ?

Je ne puis discuter avec toi de sa beauté, parce que je ne le vois pas avec les mêmes yeux que toi.

En tous cas n'aies pas de regret. Si tu avais vu mourir ces hommes, tu saurais que nul artiste ne pouvait le faire assez beau pour eux. Laisse lui donc sa simplicité. Pour moi, les pierres de ce mur, posées les unes sur les autres, sont les mêmes que celles qu'ils entassaient pour faire un rempart devant le trou de rocher où la mort les a saisis. Ils ne se sont pas demandé alors si elles étaient belles.

Accepte-les, disposées comme elles sont, qui protègent leur repos éternel, puisqu'elles n'ont pu protéger leur vie.

★ ★

Toi qui as écrit sur le livre de la cabane, quand du retourneras en Vercors, consulte attentivement ta carte avant que de partir.

Si tu y vois un point où est indiqué un monument, puisque tu crois qu'en cet endroit ton paysage sera gâché,

Alors,

Prends un autre chemin !...

LE CHAMOIS

# statuts

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Association des Statuts de Pionniers et Combattants Volontaires du VERCORS.

### Article liminaire

Les présents statuts annulent et remplacent ceux déposés à la Préfecture de l'Isère le 28 novembre 1944 et modifiés le 1er septembre 1951.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Reconnue d'utilité publique par décret du 19 juillet 1952 (Journal Officiel du 29 juillet 1952 page 7685).

## I - BUT et COMPOSITION de l'ASSOCIATION

### ARTICLE PREMIER

L'Association dite : « ASSOCIATION NATIONALE DES PIONNIERS ET COMBATTANTS VOLONTAIRES DU VERCORS » fondée en 1944, a pour but de :

- Resserer les liens d'amitié de tous les patriotes ayant fait acte de résistance dans le Vercors sans distinction de situation, d'opinion ou de croyance,
  - Maintenir les sentiments patriotiques de tous les Français,
  - Donner aux jeunes générations l'esprit de dévouement qui a animé notre belle résistance de 1940 à 1944,
  - Perpétuer le souvenir de ses morts et glorifier leur sacrifice,
  - Secourir et aider moralement et financièrement ses membres dans le besoin,
- Sa durée est fixée à 99 ans.

Elle a son Siège Social à Pont-en-Royans et son Siège Administratif à Grenoble.

### ARTICLE 2

Les moyens de l'Association sont :

- Un secrétariat permettant la liaison avec le Bureau, les différentes Sections et assurant tous travaux de fonctionnement, coordination, diffusion et de classement.
- Une permanence, au siège Administratif, servant de lieu de réunion, permettant les contacts entre membres.
- Un bulletin trimestriel assurant la liaison entre tous les membres et leur information.
- Des sections locales qui maintiennent le contact avec les membres suivant leur répartition géographique.

### ARTICLE 3

L'Association se compose de Membres Actifs, de Membres participants et de Membres bienfaiteurs ou Membres d'Honneur.

1. Les Membres Actifs sont ceux qui ont appartenu à un Camp de Maquis ou à un Groupe de sizaine avant le 1er mai 1944 et sont dénommés Pionniers du Vercors et ceux qui ont rejoint le Maquis après le 1er mai 1944, dénommés Combattants Volontaires du Vercors.
2. Les Membres participants sont les veuves, les orphelins, les ascendants, les frères et sœurs des Résistants tués au Combat. Ils sont rattachés à la Section de leur choix.

Pour être Membres Actifs ou participants, il faut être présenté par deux parrains et agréé

par un jury d'honneur dont les membres auront été choisis parmi les plus anciens de la Résistance et désignés par l'Assemblée Générale.

3. Le titre de Membre bienfaiteur ou d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu, le droit d'assister à l'Assemblée Générale à titre d'auditeur sans être tenu de payer une cotisation annuelle.

La cotisation annuelle minimum est fixée par l'Assemblée Générale. Pour les membres participants, aucune cotisation n'est demandée. La qualité de membre actif est attestée par une carte délivrée par le Bureau Central, et signée du Président et du Trésorier. Il est délivré un timbre annuel justifiant le paiement de la cotisation.

### ARTICLE 4

La qualité de membre de l'Association se perd :

1. Par la démission,
2. Par la radiation prononcée pour non paiement de la cotisation motivée,
3. Pour les peines infamantes prononcées contre un sociétaire,
4. Pour des actes contraires à l'honneur,
5. Pour des actes contraires aux intérêts de la Société.

L'exclusion est prononcée par le Conseil, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications.

## II - ADMINISTRATION et FONCTIONNEMENT

### ARTICLE 5

L'Association est administrée par un Conseil composé :

- a) De 9 membres élus au scrutin secret pour une durée de trois ans par l'Assemblée Générale,
- b) Du Président de chacune des Sections locales,
- c) D'un délégué désigné par chaque Section.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres élus. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement des membres élus au Conseil par 1/3 tous les ans, celui des membres délégués est laissé à l'initiative des Sections qui les ont désignés.

Les membres sortant sont rééligibles.

Le Président National est élu obligatoirement au scrutin secret pour un an par le Conseil d'Administration. Il est rééligible.

Le Conseil choisit parmi ses membres au scrutin secret un Bureau composé de :

- 1 Président National,
- 3 Vice-Présidents,
- 1 Secrétaire National et 1 Secrétaire Adjoint,
- 1 Trésorier National et 1 Trésorier Adjoint,
- 1 Commissaire aux comptes.

Le Bureau est élu pour un an.

### ARTICLE 6

Le Conseil se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président et au moins une fois par trimestre.

La réunion du Conseil est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le 1/4 de ses membres. La présence de 1/3 des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu un procès verbal des séances.

Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Ils sont transcrits sans blancs ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au Siège Administratif de l'Association.

### ARTICLE 7

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

### ARTICLE 8

L'Assemblée Générale de l'Association comprend l'ensemble de ses membres actifs et participants présents ou régulièrement représentés.

Chaque membre présent dispose d'une voix à laquelle peuvent s'ajouter celles d'autres membres de l'Association, à jour de leurs cotisations, n'ayant pu se rendre à l'Assemblée Générale et ayant donné une procuration régulière.

Les membres présents à l'Assemblée Générale détenteurs de telles procurations devront les remettre pour vérification au Bureau de l'Assemblée au moment de l'ouverture de la séance.

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration. Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration.

Son bureau est celui du Conseil et son Président est le Président en exercice.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation morale et financière de l'Association et les rapports des différentes Commissions.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos.

Elle vote le budget de l'exercice suivant.

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement du 1/3 des membres élus du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

### ARTICLE 9

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'Association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

### ARTICLE 10

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvés par l'Assemblée Générale.

### ARTICLE 11

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après approbation administrative donnée dans les conditions prévues à l'article 910 du Code Civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret N° 66388 du 13 juin 1966.

Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immo-

biliers dépendent de la dotation à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

### ARTICLE 12

L'organisation et le fonctionnement des différents établissements sont placés sous le contrôle immédiat des Présidents de Commission et des personnes déléguées à cette fin par le Conseil d'Administration.

Le compte rendu du fonctionnement doit être approuvé par l'Assemblée Générale et toute modification dans le fonctionnement ne peut être apportée que si elle a été approuvée par ladite Assemblée.

L'Association comporte des Sections locales groupant des membres de différentes villes ou régions. Ces sections locales ne constituent pas des personnes morales distinctes d'elle-même. Chaque Comité élit annuellement son bureau qui se tient en relations constantes avec le Conseil d'Administration de l'Association.

Les Trésoriers des Sections versent chaque trimestre au Trésorier Central les recettes de toutes natures, déduction faite des frais de gestion et d'une part fixée chaque année par l'Assemblée Générale en vue de leurs œuvres sociales propres.

Elle désigne ses mandataires à l'Assemblée Générale.

Les Comités locaux peuvent être créés par délibération du Conseil d'Administration approuvées par l'Assemblée Générale et notifiées au Préfet dans le délai de huitaine.

## III - DOTATION - FONDS DE RESERVE - RESSOURCES ANNUELLES

### ARTICLE 13

La dotation comprend :

1. Une somme de 30 000 F en valeurs nominatives placées conformément aux prescriptions de l'article suivant.
2. Les immeubles nécessaires au but recherché par l'Association.
3. Les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.
4. Les sommes versées pour le rachat des cotisations.
5. Le dixième au moins annuellement capitalisé du revenu des biens de l'Association.

### ARTICLE 14

Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en rentes nominatives sur l'Etat ou en actions nominatives dont l'intérêt est garanti par l'Etat. Ils peuvent être également employés soit à l'achat d'autres titres nominatifs, après autorisation donnée par décret, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

Il est constitué un fond de réserve où est versé chaque année en fin d'exercice la partie des excédents de ressources qui n'est ni destinée à la dotation ni nécessaire au fonctionnement de l'Association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.

La quotité et la composition du fonds de réserve peuvent être modifiées par délibération de l'Assemblée Générale.

Ces délibérations doivent faire l'objet, dans un délai de huitaine, d'une notification au Préfet.

#### ARTICLE 15

Les recettes annuelles de l'Association se composent :

1. De la partie des revenus de ses biens non compris dans la dotation
2. Des cotisations et souscriptions de ses membres,
3. Des subventions de l'Etat, des Départements, des Communes, et des Etablissements publics,
4. Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé au cours de l'exercice,
5. Des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente : quêtes, conférences, tombolas, concerts, bals, spectacles autorisés au profit de l'Association.

#### ARTICLE 16

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

Chaque section locale doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association.

Il est justifié chaque année auprès du préfet du département, du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Anciens Combattants de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

#### IV - MODIFICATION des STATUTS et DISSOLUTION

#### ARTICLE 17

Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'Ordre du Jour de la prochaine Assemblée Générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins 30 jours à l'avance.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau mais à 15 jours au moins d'intervalle et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

#### ARTICLE 18

L'Assemblée Générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à 15 jours d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Nous recommandons à nos membres trois livres sur le VERCORS :

- VERCORS - CITADELLE DE LIBERTE, par Paul DREYFUS
- VERCORS - HAUT-LIEU DE FRANCE, par Pierre TANANT
- TEMOIGNAGES SUR LE VERCORS, par Joseph LA PICIRELLA

et le livre à paraître prochainement :

- TU PRENDRAS LES ARMES (VERCORS-TRIEVES), par Albert DARIER

#### ARTICLE 19

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics, ou reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

#### ARTICLE 20

Les délibérations de l'Assemblée Générale, prévues aux articles 17, 18 et 19, sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Anciens Combattants.

Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

#### V - SURVEILLANCE et REGLEMENT INTERIEUR

#### ARTICLE 21

Le Président de l'Association doit faire connaître dans les trois mois à la Préfecture du Département où l'Association a son Siège Social, tous les changements survenus dans l'Administration ou la direction de l'Association.

Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentées sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes ou à leurs délégués ou tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes y compris ceux des Comités locaux sont adressés chaque année au Préfet du Département, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Anciens Combattants.

#### ARTICLE 22

Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Anciens Combattants ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

#### ARTICLE 23

Le règlement intérieur préparé par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée Générale est adressé à la Préfecture du département.

Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du Ministre de l'Intérieur.

Certifié Sincère et Véritable,  
Le Président National

G. RAVINET

Le Secrétaire Général

P. VOLPIN

# règlement intérieur

## ASSOCIATION NATIONALE DES PIONNIERS ET COMBATTANTS VOLONTAIRES DU VERCORS Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 19 juillet 1952

### REGLEMENT INTERIEUR

#### PREAMBULE

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser l'organisation et le fonctionnement de l'Association dans le cadre des statuts.

Il donne les règles à suivre et fixe les attributions des différents responsables chargés des actions à entreprendre pour réaliser les décisions prises par l'Assemblée Générale.

En application de l'article 23 des statuts, et après adoption par l'Assemblée Générale, il est adressé au Ministère de l'Intérieur pour approbation.

Toutes les Sections ainsi que tout membre sont tenus de s'y conformer.

#### TITRE I - COMPOSITION

#### ARTICLE PREMIER

L'Association est composée par :

- a) Les membres actifs participants ou bienfaiteurs, groupés en Sections suivant la répartition géographique des membres, tels qu'ils sont définis à l'Article 3 des statuts, ainsi que leur condition d'admission,
- b) L'ensemble des membres constitue l'Assemblée Générale,
- c) Le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale,
- d) Le Bureau Central dit : Bureau National.

#### TITRE II - ADMINISTRATION

#### ARTICLE 2

L'Assemblée Générale dite Congrès National fonctionne dans les conditions prévues à l'article 8 des statuts.

#### ARTICLE 3

Le Conseil d'Administration fonctionne tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts, les deux premiers renouvellements par tiers ont lieu par tirage au sort.

#### ARTICLE 4

Le Bureau National est spécialement chargé de tous les détails d'administration intérieure.

Il se réunit au moins une fois par mois ou à la diligence du Président.

Il prend les décisions qu'imposent une bonne gestion et administration, soit dans le cadre de ses attributions, soit, vue l'urgence, en attendant la réunion du Conseil d'Administration.

Le Bureau National assure l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale. Il tient un procès verbal de toutes réunions.

Le Président National dirige, coordonne et anime la vie de l'Association avec le concours des membres du Bureau National.

Il peut se faire représenter à toute manifestation ou pour tout acte de la vie civile, comme prévu à l'article 9 des statuts. Dans ce cas, il délègue au membre délégué un pouvoir dûment motivé.

Le Secrétaire Général est chargé de la correspondance et plus généralement des fonctions que le Président juge à propos de lui confier.

La cotisation est fixée chaque année par l'Assemblée Générale.

Le Président National est responsable de l'utilisation des fonds dont il dispose. Le Trésorier National est dépositaire et comptable des fonds que l'Association peut avoir en caisse.

Il règle d'après les directives du Président, les rapports financiers avec les trésoriers des Sections. Ceux-ci au contact des membres, perçoivent les cotisations et en adressent 60 % au Trésorier du Bureau National.

Les Sections sont autorisées à conserver 40 % des sommes recueillies pour leur fonctionnement propre (correspondance, téléphone, etc...).

Elles tiennent une comptabilité distincte en application de l'article 16 des statuts.

#### ARTICLE 5

Les Sections fonctionnent conformément à l'article 12, paragraphes 3, 4 et 5 des statuts.

Les Sections locales sont la base de l'Association. Elles regroupent les membres d'une même commune ou d'une même région.

Elles sont articulées suivant l'importance de leur effectif.

En général, la Section comprend : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier formant un Bureau qui est élu chaque année lors de la première réunion de la Section.

La composition du Bureau est adressée au Siège de l'Association ainsi que la liste nominative avec adresse complète de tous les membres cotisants de la Section.

#### ARTICLE 6

Les Commissions :

Le Conseil d'Administration désigne les commissions et précise leur but.

Les membres de ces commissions pris parmi les membres de l'Association peuvent s'adjoindre des personnes étrangères à l'Association pour faciliter les réalisations prévues.

Ces commissions sont toujours subordonnées au Conseil d'Administration.

Le Président de l'Association est membre de droit de toute commission.

Chaque commission est présidée par le Président de l'Association ou l'un des Vice-Présidents.

Le nombre des membres de chaque commission est limité par le Conseil d'Administration qui pourvoit à la défaillance de ceux-ci.

La liste des commissions désignées dans les articles suivants n'est pas limitative.

Il appartient au Conseil d'Administration suivant les circonstances de mettre fin à l'activité d'une commission ou d'en créer une nouvelle, le cas échéant.

#### ARTICLE 7

##### Commission de Législation

Cette Commission est chargée de la tenue et de la surveillance de l'application des statuts et du règlement Intérieur. Elle rend compte de son activité au Conseil d'Administration à chaque séance.

Elle juge les demandes d'admission des membres.

#### ARTICLE 8

##### Commission d'honneur et des litiges

Elle étudie les incidents de toute nature qui peuvent affecter l'Association. Elle instruit par enquêtes, étude des textes, entente des divers membres ou intéressés, tous les litiges se rapportant à l'Association ou à l'un de ses membres.

Elle peut clore les incidents, à charge d'en rendre compte au prochain Conseil d'Administration qui est seul juge d'« ester » en justice.

Le Conseil d'Administration est seul « Tribunal d'Honneur » et habilité à prendre des sanctions ou des poursuites.

#### ARTICLE 9

##### Commission de Solidarité

Cette Commission instruit les demandes de secours, cherche les cas malheureux cachés, et intervient avec l'accord du Bureau National.

Les cas confidentiels ne sont pas divulgués au-delà du Bureau National.

#### ARTICLE 10

##### Commission des Publications

En application de l'article 2, paragraphe b, des statuts, il est institué une Commission qui assurera la publication du bulletin trimestriel de l'Association.

Le gérant en est le Secrétaire Général assisté de quatre membres.

Un annuaire, comprenant la liste de tous ceux qui ont fait acte de résistance sur le plateau, avant ou après le 1er mai 1944, qu'ils fassent partie ou non de l'Association, vivants ou décédés, sera établi.

Un petit guide donnant les différents itinéraires et les événements historiques sera composé. Il servira aux visites commentées sur le plateau du Vercors.

#### ARTICLE 11

##### Commission Historique

Cette Commission, constituée par des personnalités civiles et militaires choisies et connues pour leur impartialité, est chargée de rassembler tous documents en vue d'apporter à l'Histoire un témoignage objectif et véridique sur le maquis du Vercors et ses résultats.

Elle peut également donner un avis autorisé, qu'il soit sollicité ou non, sur toute publication concernant la résistance dans le Vercors.

#### ARTICLE 12

##### Commission des manifestations

Cette Commission est chargée d'étudier, de préparer et d'assurer la bonne marche et participation aux manifestations relevant de l'article premier des statuts.

Elle est subordonnée au Bureau Central habilité à prendre toute décision en la matière.

Ses principales missions sont les suivantes :

1. Elle organise et prépare les cérémonies de Vassieux et Saint-Nizier.
2. Elle assure la participation aux diverses cérémonies,
3. Elle règle les fêtes, concours de boules, kermesses, etc. voyage à Reims, etc.
4. Une sous-commission du *Souvenir et Musées* étudie et rassemble les éléments susceptibles d'être déposés dans un musée, soit à titre de don, soit à titre de prêt.

Assure la fabrication et la distribution des insignes funéraires.

Assure le bon entretien des tombes de nos cimetières et de leurs abords et fait de même en ce qui concerne les stèles et monuments isolés.

#### ARTICLE 13

##### Commission du monument dite « Comité du monument du Vercors »

L'Assemblée Générale, en sa séance du 23 avril 1972, a décidé l'érection d'un monument pour témoigner de l'épopée du Vercors et de la grandeur impérissable de la France.

Cette Commission est composée d'un Président et de douze membres et les détails du fonctionnement de cette commission sont joints en annexe.

### TITRE III RELATIONS EXTERIEURES — RAPPORTS AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS

#### ARTICLE 14

Le renom du Vercors, connu du monde entier et appartenant à l'Histoire, dont notre Association a l'insigne honneur de perpétuer le souvenir, impose à chacun de ses membres des devoirs imprescriptibles.

C'est ainsi que tout membre qui, personnellement, est libre d'avoir les opinions politiques ou confessionnelles de son choix, ne peut se prévaloir de l'Association et la représenter dans une manifestation quelconque que s'il est dûment mandaté par le Président National.

Il en est de même en ce qui concerne la présence du drapeau National ou des fanions dans diverses manifestations.

La participation de ces emblèmes qui représentent tous les Pionniers et Anciens Combattants du Vercors sans exception, vivants ou morts, ne peut être effective qu'après autorisation du Président National ou la prescription par le présent règlement intérieur.

#### ARTICLE 15

L'Association peut avoir des rapports amicaux avec toutes les Associations de la Résistance ou patriotiques.

C'est ainsi qu'elle entretient avec certaines Sociétés des relations étroites :

- Jumelage avec l'Amicale des Anciens F.F.I. de la région d'Epervain,
- Parrainage de l'Escadron 1/62 « Vercors » de Reims,
- Résistance Unie de Grenoble, au sein de laquelle elle est représentée,

Il n'en demeure pas moins nécessaire à l'avenir de sauvegarder le renom du Vercors en n'accordant le parrainage ou le jumelage que dans des cas strictement limités en nombre, et après avoir obtenu l'accord unanime de l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

### TITRE IV FONCTIONNEMENT — ACTIVITES

#### ARTICLE 16

Le Congrès national a lieu dans une ville choisie par le Conseil d'Administration. Il est présidé par le Président National ou l'un des Vice-Présidents, dans l'ordre d'âge, à partir du plus âgé.

Les convocations au Congrès (Assemblée Générale) paraissent au bulletin ou sont envoyées aux membres de l'Association au moins un mois à l'avance et mentionnent les questions à l'ordre du jour avec note explicative s'il y a lieu.

Y sont joints le rapport moral et le rapport financier.

#### ARTICLE 17

Au Congrès, au Conseil d'Administration et au Bureau Central, les votes s'effectuent à bulletin secret.

Ils peuvent se dérouler à main levée, sauf opposition d'un membre présent.

#### ARTICLE 18

Pour les modifications au règlement intérieur et au régime des finances à l'ordre du jour, une note accompagne les convocations.

#### ARTICLE 19

Toutes discussions politiques ou religieuses sont interdites.

#### ARTICLE 20

Il existe deux insignes de l'Association :

- L'Ecusson émaillé avec tête de lion, réservé aux membres ayant participé au fonctionnement du maquis avant le 1er mai 1944.

Ils sont dits « Pionniers du Vercors ».

- Le Chamois pour les membres du Maquis après le 1er mai 1944.

Ils sont dits « Combattants Volontaires du Vercors ».

Le port de l'insigne est obligatoire aux manifestations auxquelles participent les membres.

#### ARTICLE 21

##### Décès

Lorsque le Bureau National ou d'une Section aura été informé à temps du décès d'un membre, il adressera sans délai une lettre de faire-part aux membres de la région habitée par le décédé, ainsi qu'aux membres du Comité local (avis de décès sur le journal local).

Le drapeau national, à défaut de drapeau de Section, doit être présent.

La famille est prévenue que si le décédé est « Ancien Combattant » (et c'est le cas des membres actifs de l'Association), le cercueil peut être recouvert du drapeau tricolore au lieu et place du drapeau noir mortuaire.

Le porte drapeau doit être porteur d'un tel drapeau qu'il récupère après la cérémonie.

L'Association dispose d'un coussin de velours noir sur lequel sont déposées éventuellement les décorations du camarade décédé.

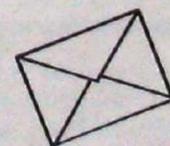
Ce coussin est porté par un jeune de l'assistance.

Tout Sociétaire convoqué aux obsèques d'un camarade est moralement tenu d'y assister.

Autant que possible, un membre du Conseil d'Administration représentera l'Association aux obsèques.

Un insigne funéraire représentant le « Chamois du Vercors » est destiné à être déposé sur la tombe de tout combattant du Vercors, de droit pour les membres actifs, sur demande de la famille pour ceux qui ne font pas partie de l'Association et à titre onéreux.

Pour permettre d'en assurer la remise en temps voulu un ou plusieurs insignes sont déposés au Siège de chaque Section ainsi qu'au Siège Administratif de l'Association.



## VOTRE COURRIER

Pour que ce Bulletin soit votre Bulletin, nous avons besoin de vous.

Ecrivez-nous pour nous dire ce qui vous a intéressé dans sa forme, son contenu : cela nous encouragera, et nous fera plaisir.

mais, surtout, écrivez-nous pour nous faire part de vos critiques, de vos suggestions, des questions que vous voudriez voir traitées.

Vos lettres pourront être publiées, si vous le désirez et contribueront à l'amélioration constante

du « PIONNIER DU VERCORS »

### SOUTIEN AU JOURNAL

Faire paraître un journal comme le nôtre coûte cher.

Vous savez pourtant combien il est utile, et même nécessaire.

Si vous le désirez, vous pouvez contribuer à son existence, en lui apportant une aide financière personnelle, si minime soit-elle.

Vous pouvez adresser votre don, par le moyen qui vous conviendra — chèque bancaire, virement postal, mandat, etc... à

L'ASSOCIATION DES PIONNIERS  
ET COMBATTANTS VOLONTAIRES  
DU VERCORS

26, rue Claude-Genin  
38100 — GRENOBLE  
C.C.P. LYON : 2 127 15

La liste des soucripteurs paraîtra dans ces colonnes, et témoignera de l'intérêt que prennent à leur journal les Pionniers du Vercors.

# calendrier des activités futures

Extrait jusqu'à la fin 1973.

## AVRIL

1re semaine : Parution du bulletin N° 2 de mars

8 Assemblée Générale de la section de Romans

29 Assemblée Générale à Pont-en-Royans

## MAI

8 Cérémonie de la Victoire

20 Concours de boules à Lyon

## JUIN

2 Réunion du Bureau National et C.A.  
Compte rendu de l'Assemblée Générale  
Préparation Saint-Nizier et Vassieux

Voyage à Reims

Préparation du 30e anniversaire, etc.

3 Concours de pétanque Villards-de-Lans

17 Cérémonie de Saint-Nizier

## JUILLET

1re semaine Parution du bulletin N° 3 de juin avec comptes rendus du 26 et AG du 29/4, avec comptes rendus cérémonies Victoire et Saint-Nizier, avec comptes rendus du concours de boules.  
Directives pour les cérémonies de Vassieux

14 Cérémonies diverses

15 Pas de l'Aiguille

22 Vassieux

## AOUT

14 Fusillés cours Berriat

22 Libération de Grenoble

26 Libération de Romans

## SEPTEMBRE

1 Réunion du Bureau et C.A.

Préparation voyage Reims  
Préparation 30e anniversaire, etc.

14-16 Voyage Reims — Epernay

## OCTOBRE

2e semaine Parution du bulletin N° 4  
Compte rendu du 1/9  
Compte rendu de juillet-août  
Compte rendu du voyage à Reims  
Cérémonie M. CHAVANT

## NOVEMBRE

1 Toussaint

11 Armistice

## DECEMBRE

1 Réunion du Bureau et C.A.  
Préparation 30e anniversaire, etc...

La suite jusqu'en août 1974 paraîtra sur le prochain bulletin.

## ceux qui nous aident

### POUR L'ASSOCIATION

Ont donné plus de 1 000 F :

M. FORIEL DESTETZET, 1 200 F — P.D.G. Sté Ecco.

Ont donné 500 F :

Commune de Saint-Agnan-en-Vercors — subvention pour 1972.

Ont donné entre 50 et 100 F :

M. HERVOCHON René — 90 F.

Ont donné 30 F :

Mme Vve TREJO.

### POUR SOUTIEN ET ABONNEMENT AU BULLETIN

Participation de 100 F :

Mme la Générale HUET

Participation de 50 F :

M. Le Général COSTA de BEAUREGARD

Participation de 40 F :

Mme Vve ULLMANN

Participation de 30 F :

M. Paul BRISAC

Participation de 25 F :

M. GLUCK Ernest

Participation de 20 F :

M. FORESTIER Félix, Mme Vve LEBECQ Georges, M. BUCHHOLTZER Gaston, M. PUJO Bernard, M. DUMAS Alexandre, M. BONNIOT Jean, M. FER-RARI René, M. HECKEL Charles.

Participation de 10 F :

M. COTTE Fernand, M. DUFOUR Charles, M. LAULAGNET Louis, M. DUMAS Marcel, M. TEZIER Aimé, M. PACALLET Jean, M. DEBARD Jean, M. BETTELIN Walter, M. BARTH Julien, M. SEYVE René, M. GARCIN René, M. REPELLIN Léon, M. BRUNET Pierre, M. RIMEY MEILLE, M. NEGRE Clément, M. BELLOT Pierre, M. LAMBERT Gustave, M. MARCE Olivier, M. CROSAZ Georges, M. LYONNE André, M. DE VAUJANY Georges, Mme TRIBOULET Sarah, M. SOMMER Bernard, M. PACALLET A., M. HERVOCHON René, M. COL Jacques, M. MOUNIER A., M. PUEL Louis, M. SPRENGER Edouard, M. BASSET Marcel, Mme Vve MANTE, M. HOUDRY Marcel, Mme Vve PERIGOUX Léon, M. PONCET MOISE André, M. YUTZ Adrien, M. PELLAT Emile, Mme Vve GAULD Gilbert, M. SECHI Roméo.

ONT PRIS UN ABONNEMENT AU BULLETIN, BIEN QUE NE FAISANT PAS PARTIE DE L'ASSOCIATION

LESAFFRE, 38660 Le Touvet, GARNET, 38330 Saint-Ismier, LEBRUN, 38330 Saint-Ismier, MANCRET, 38000 Grenoble, MENAUT, 38400 Saint-Martin-d'Hères, BAULLE, 38000 Grenoble, ALAIMO, 38100 Grenoble, CLET, 38190 Brignoud-Lancey, DESMOULINS, 38350 La Mure, GUILLERMET, 38100 Grenoble, REBOUD, 38470 Vinay, GACHASSIN, 38100 Grenoble, BEVILLARD, 38160 Verroir par Gières, HUGONNIER, 38240 Meylan, MENANT, 38130 Echirolles, CHAVANCY, 38260 La Côte-Saint-André.

## nos jumeaux d'épernay

Nos jumeaux d'Epernay nous adressent leur bulletin « Le Résistant Champenois ». Nous en tirons volontiers les quelques extraits suivants :

« L'Assemblée Générale annuelle de l'Amicale s'est tenue le 26 novembre 1972 à 9 h, au siège social, 7, rue du Docteur-Véron.

Le Président SERVAGNAT fit le compte rendu d'activités rappelant toutes les manifestations, notamment :

Le voyage effectué dans le Centre et le Sud-Ouest de la France ; le voyage au Vercors grâce à l'Escadron de Transport de la Base Aérienne 112 ; la venue à Epernay des amis de la Drôme et de l'Isère, etc.

On parla ensuite des tâches futures et du projet d'organiser les 16 et 17 juin 1973 à Montmort et à Epernay, un grand festival de musiques militaires.

Puis ce fut traditionnellement les remer-

ciements, les félicitations et les vœux exprimés ; notamment la motion adoptée pour que « le sinistre BARBIE soit extradé et que le Gouvernement agisse énergiquement dans les démarches à entreprendre à cet effet ».

Les participants déposèrent ensuite une gerbe au monument des Martyrs de la Résistance et se rendirent à l'hôtel de Ville, etc, etc.

Pour connaître et apprécier la suite, comme il se doit, et avec beaucoup de détails, nous engageons nos camarades Pionniers à relire dans le bulletin N° 1, page 24, le compte rendu plein d'humour que nous avons déjà publié avec un immense plaisir.

Nous profitons de ce bulletin N° 2 pour adresser toutes nos félicitations à nos camarades champenois : BRISSON Maurice, GILLERY Paul, MERAT Jean-Louis, pour leur nomination de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

### EMPLOIS : OFFRES ET DEMANDES

Ceux d'entre nous qui connaissent des postes vacants, et ceux qui cherchent du travail, doivent s'adresser à leur Président ou Secrétaire de section qui en feront part au Bureau Central qui diffusera les offres et les demandes.

Cherchez autour de vous : c'est un geste de SOLIDARITE !

## chez nos filleuls de l'escadron vercors

Nos camarades aviateurs de Reims nous relatent une mission de dépannage dans le Grand-Nord réalisée par un équipage de l'Escadron 01/062 « Vercors » composé du Capitaine GOURLET, des lieutenants LAURENT, ROUSSEL, de l'Adjudant DUGENET radio et de l'Adjudant-chef mécanicien BRUANT.

### VOYAGE EN NORVEGE

Allons, ne soyons pastropessimistes, il existe encore de belles missions pour ce parent pauvre du COTAM que constitue un escadron de Noratlas ; témoin ce voyage en Norvège effectué par un équipage du « Vercors » au cours de la semaine de juin.

L'annonce de la mission avait paru être l'annonce d'une galéjade : la Norvège, le cercle polaire, la date proche de la Saint-Jean... Mais non, à la vérité cette mission était réelle, nécessitée par un dépannage de Bréguet Atlantic immobilisé à Bodo.

Un équipage étant allé à Nîmes dans la journée du lundi chercher le réacteur neuf, nous prenions le relais et nous mentionnons le cap sur Oslo le mardi matin. Brève escale et arrivée en fin d'après-midi à destination. Bodo : charmante petite ville au nord du cercle polaire entièrement tournée vers la pêche et les conserveries possédant une base OTAN sur laquelle on ne décèle aucun trafic mais qui est une position forte du système de défense alliée (équipée de F 5 et F 104).

Nous sommes restés trois jours dans ce charmant pays ; nous n'y avons pas perdu notre temps d'ailleurs, car, hormis les visites traditionnelles de la ville nous avons pu grâce à la complicité du Capitaine chef du C.I.A. (qu'il soit remercié ici) participer à une très fructueuse pêche dans un fjord.

L'aéronavale ayant toujours des problèmes (le nouveau moteur étant tombé en panne à son tour il fallut qu'ils demandent un autre dépannage) et nous, leur étant de peu de secours, nous prîmes le chemin de la France le samedi matin... pour nous arrêter à Oslo en panne de synthétiseur.

Leur avion a effectué le trajet Reims-Oslo-Bodo au Nord du Cercle Polaire et retour par le même itinéraire.

Toutes nos félicitations à l'Equipe : PORTER le « Vercors » aussi haut en latitude : IL FAUT LE FAIRE

Le séjour en Norvège s'agrémenta donc d'une soirée à Oslo avant de quitter définitivement ce joli pays le dimanche en fin d'après-midi après dépannage.

Deux petites anecdotes. L'équipage du Bréguet Atlantic fort d'une dizaine d'hommes allait atteindre, quand nous l'avons quitté sa troisième semaine de présence à Bodo. Logé à l'hôtel... cela représente une certaine dépense surtout lorsque l'on pense au niveau de vie des pays scandinaves (Bière de 4 à 6 F). Le Commandant de bord était allé voir par deux fois le Norvégien faisant office de Vice-Consul de France et lui avait déjà soutiré pour près de 15 000 F...

A l'aéroport civil d'Oslo Fornebu se trouvait un 2e classe de permanence pour régler les problèmes militaires. Véritable homme-orchestre il s'occupait tout à la fois du parking, des cléances, de l'essence, de la followme, du logement, de la nourriture et j'en passe. Quand nous sommes tombés en panne le samedi, Louis de Funès près de lui n'aurait pas soutenu la comparaison du point de vue de la virtuosité. Par trois fois nous avons demandé le centre d'opérations du COTAM à Villacoublay ; par trois fois nous avons eu l'officier contrôleur dans la minute qui suivait... sans commentaires.

Je crois qu'il a bien mérité les deux bouteilles de champagne que nous lui avons laissés pour fêter la Saint-Jean toute proche.

A ce propos, et ce sera notre seul petit regret : nous n'avons pas pu voir le soleil de minuit parfaitement. Mais enfin...

Allons, il existe encore de belles missions dans le COTAM.

Le Viking de service.

## nos joies et nos peines

### DISTINCTION

Nous avons eu la joie d'apprendre la nomination dans l'Ordre National du Mérite, de M. DE NANANCOURT Bernard, dit « Petit Louis » 51150 Tours-sur-Marne, SORNIN et MALLEVAL au Vercors.

Chaleureuse félicitation pour ce nouveau promu.

### NAISSANCE

M. Pierre VOLPIN, notre Secrétaire Général, a eu la joie de devenir Grand-Père pour la première fois d'une petite fille, prénommée PEGGY.

Toutes nos félicitations à ce valeureux Grand-Père qui voudra bien les partager avec qui de droit.

### SONT EN TRAITEMENT A L'HOPITAL

- MATARESSSE (Hôpital Civil de la Tronche)
- CHALVIN (Hôpital Civil de la Tronche)
- GALVIN (Hôpital Civil de la Tronche), Président de la Section de Mens.

Peuvent recevoir une visite de camarades à l'occasion.

### DECES

Nous avons appris, avec peine, les décès de :

- Mme Yvonne SAMUEL, épouse du Docteur Eugène SAMUEL, dit « Capitaine Jacques » ;
- M. Georges ROYER, Résistant, qui a œuvré avec notre Patron ;
- M. Gilbert DA-SILVA, ancien Pionnier ;
- Mme Veuve Louis MOINE, mère de notre camarade MOINE (section de Lyon) ;
- Mme René BOUSQUET, épouse du Colonel BOUSQUET, Président de la Section de Lyon ;
- M. Gustave LAMBERT, père de notre Trésorier National ;
- Mme Vve Jean DUFOUR, mère de Charles DUFOUR, ancien Chef du C 3 ;
- M. Henri BLACHIER, porte-drapeaux de l'Association, est décédé le 8 mars 1973 à l'hôpital de la Tronche.

Que ces familles éprouvées trouvent ici les condoléances émues de tous les Membres de notre Association.

## être jeune

La jeunesse n'est pas une période de la vie  
Elle est un état d'esprit, un effet de la volonté  
Une qualité de l'imagination, une intensité émotive  
Une victoire du courage sur la timidité, du goût de l'aventure sur l'amour du confort.

On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années  
On devient vieux parce qu'on a déserté son idéal.  
Les années rident la peau, renoncer à son idéal ride l'âme.  
Les préoccupations, les doutes, les craintes et les désespoirs sont les ennemis qui lentement nous font pencher vers la terre et devenir poussière avant la Mort.

Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille. Il demande comme l'enfant insatiable : et après ? Il défie les événements et trouve de la joie au jeu de la vie.

Vous êtes aussi jeune que votre foi. Aussi vieux que votre doute.  
Aussi jeune que votre confiance en vous-même.

Aussi jeune que votre espoir  
Aussi vieux que votre abattement

Vous restez jeune tant que vous restez réceptifs  
Réceptif à ce qui est beau, bon et grand. Réceptif aux messages de la nature, de l'homme et de l'infini.

Si un jour, votre cœur allait être mordu par le pessimisme et rongé par le cynisme, puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard.

# les pionniers nous écrivent

Nous avons reçu, dès la parution du « Pionnier du Vercors N°1 » de nombreuses lettres.

Certains correspondants demandent des renseignements pour adhérer à l'Association, envoient leur adhésion, ou s'abonnent au bulletin : Elisabeth LEBECQ à Grenoble, Marcel PEYRONNET à Voiron, Xavier BERNOUD à Grenoble, Mme MANTE à Grenoble, Marcel HOU-DRY à Saint-Colombe-sur-Seine, Marcel BASSET à Saint-Marcellin, Mme PICARD à Leyment, Mme PRECIGOUX à Bri-gnoud, Fernand JOUBERT à Grenoble.

Daniel BOURGEOIS à Choisy-le-Roi demande où il peut trouver le livre de P. Dreyfus « Vercors citadelle de la liberté ». Il peut s'adresser à l'éditeur : librairie ARTHAUD, 23, Grande-Rue, 38000 Grenoble.

Mme Suzanne JULLIEN de Montpellier envoie une longue lettre au sujet des articles du Général LE RAY et du Colonel TANANT dans le N° 1.

Le Colonel BOURGEOIS nous communique sa nouvelle adresse à Sainte-Foy-les-Lyon.

Nous avons aussi reçu des lettres de camarades nous donnant des détails sur leurs activités dans le maquis du Vercors :

Félix FORESTIER de Saint-Gingolph, cinéaste du Vercors, Marcel GRIMAUD de Bourg-de-Péage, mécanicien du maquis à la Chapelle, Jean NOYER de Lille, Bruno OLECH de Sassenage.

D'autres lettres évoquent des questions plus précises :

Jo BEAUDOING à Echirrolles, à propos de l'attribution des chamois, Emile BRE-TIERE de la Sône au sujet de la carte de Combattant, NONNENMACHER à Valdambach au sujet d'une pension de Combattant, Jacques CHAIX de la Tour du Pin, sur l'appartenance à l'Association.

Notre camarade, Gilbert FRANCOIS, reprenant contact avec l'Association, nous envoie un petit mot, au sujet de l'annuaire, que nous portons à la connaissance de tous.

« Votre initiative est louable si elle permet de ramener la liste de l'annuaire aux seuls participants du « Vercors », sinon la fièvre inflationniste de l'après-guerre quant aux anciens et prétendus anciens, vous fera approcher un nombre hors de proportion avec la réalité. »

Nous lui donnons l'assurance que l'annuaire comprendra la liste de tous ceux qui ont fait acte de Résistance sur le plateau, avant ou après le 1er mai 1944, qu'ils fassent partie ou non de l'Association, vivants ou décédés.

Et puis encore d'autres lettres qui ont trait plus spécialement au bulletin :

Paul BRISAC à Vaison la Romaine

« ... y compris le bulletin que j'ai vivement apprécié... »

Mme ULLMANN à Paris

« ... je tiens à vous dire toute ma satisfaction de voir réapparaître le bulletin de notre Amicale dont ce premier numéro est d'une facture exemplaire... »

M. SEBASTIANI à Villard-de-Lans

« ... Pour nous ce numéro est dans sa forme et par son contenu un succès. Nous espérons que, grâce à l'effort de toutes les sections, les numéros suivants seront à la hauteur du premier... »

Mme la Générale F. HUET

« ... Tout est intéressant, vivant, dans ce numéro que j'ai lu d'un bout à l'autre... »

Mme MANTE, mère de notre camarade Marcel COMTE-BELLOT, fusillé à Saint-Nazaire-en-Royans :

« ... en souhaitant que beaucoup trouvent une satisfaction au journal et mes vœux pour que continue toujours l'Amicale des Pionniers du Vercors... »

Général DESCOUR

« ... J'ai admiré le premier (bulletin) dans le fond comme dans la forme... »

Lucie JOUVE

« ... Très bien le premier journal... »

Michel BOCQUET à Echevis :

« ... Et le premier numéro du bulletin est une réussite... »

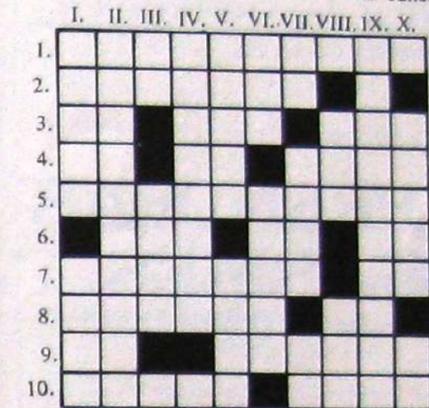
Toutes ces lettres nous sont extrêmement précieuses par les encouragements qu'elles nous apportent. Elles montrent en tous cas l'intérêt que prennent les Pionniers à notre effort, et surtout, l'intérêt qu'ils portent aussi à l'Association.

C'est bon signe...



## MOTS CROISES

Par Julien RAQUIN



HORIZONTALEMENT.

1. Vend de la marchandise.
2. Recherché pour sa belle fourrure.
3. Au monde - Entouré d'eau - Toilé.
4. Fin d'infinif - Symbole chimique - Personnage d'Othello.
5. Emblème de François I<sup>er</sup>.
6. Possessif - Le premier - Article inversé.
7. Rapidité de déplacement - Pronom.
8. Méchantes - Consonne doublée.
9. Mesure de temps - Tournées.
10. Sortie - Crochet recourbé.

## la rubrique du sourire

VERTICALEMENT.

- I. Bénéfices - Réel.
- II. Intervention sur un corps vivant.
- III. Conjonction inversée - Parcelle de terrain.
- IV. Musiciens bohémiens.
- V. Religion - Liquide nourricier.
- VI. Pronom - Pareillement.
- VII. A l'envers - Lettre grecque - De naissance - Note.
- VIII. S'occupe de chevaux - Possessif.
- IX. Traits statiques et mordants.
- X. Prénom féminin - Pronom.

### BUGNES DU MARDI-GRAS

Préparation pour 5 à 10 personnes selon l'appétit de chacun :

- 500 g de farine
- 150 g de beurre
- 40 g de sucre
- 1 pincée de sel
- 1 paquet de levure
- 3 cuillères de fleur d'oranger ou rhum.

Mélanger le tout et faire reposer pendant 1 heure.

Etirer la pâte de 5 à 6 centimètres et découper des petits rectangles de 10 centimètres, et faire des figures (nœuds, tire-bouchons, etc.)

Faire frire dans une huile très chaude. Après les avoir retirés, les saupoudrer de sucre-glace.

Pour faire glisser ces bugnes, nous vous conseillons la « Marquise du Royans » dont nous vous donnerons la recette dans le prochain numéro.

### SAVEZ VOUS QUE ? ...

Sans revêtement miracle, votre poêle n'attachera pas si vous la nettoyez selon la méthode de Grand-Mère :

« Ne jamais utiliser d'eau pour l'intérieur, simplement la frotter avec une poignée de sel et du papier journal chiffonné ».

Vous aussi, si vous connaissez beaucoup de « trucs » faites-en profiter tout le monde. Ecrivez les nous : « Au bulletin ».

### Les inconvénients du progrès

#### LES INCONVENIENTS DU PROGRES

Une voiture s'arrête devant un garage. Le chauffeur en descend et dit au mécanicien :

- Je suis très ennuyé mais je ne sais pas ce qu'a ma voiture.

- Nous allons voir cela.

- Je dois d'abord vous dire que j'ai installé un système sur le carburateur qui me permet d'économiser 30 % d'essence.

Le mécanicien paraît intéressé.

- De plus, une pipe spéciale d'admission me permet d'obtenir 40 % d'économie d'essence.

Le mécanicien semble étonné.

- Ensuite j'ai ajouté un tuyau d'échappement breveté. 25 % d'économie d'essence.

Le mécanicien le regarde avec ahurissement.

- Attendez ce n'est pas tout. Je viens de faire adapter un système de relai automatique. 20 % d'économie d'essence.

Complètement suffoqué le mécanicien lui demande :

- Mais alors qu'est-ce qui ne va pas ?

- Voilà, j'ai beau retirer de l'essence chaque matin, le réservoir déborde quand je roule ! (1)

(1) Aux dernières nouvelles le mécanicien est toujours dans le coma. Les médecins espèrent le sauver.

A PARAITRE DEBUT AVRIL

Le récit de l'aventure d'une section de maquisards du Trièves qui a combattu au Vercors (Pas de l'Aiguille) et a participé à la Libération de Grenoble et de Lyon incorporée à la 2e compagnie du 6e B.C.A.

Albert DARIER

## TU PRENDRAS LES ARMES

Préface du Général LE RAY

520 pages, 38 photos, 2 cartes

PRIX DE VENTE : 48 F

La souscription est close et cette édition ne sera pas vendue en librairie, mais l'auteur a réservé quelques exemplaires à ses camarades du Vercors et aux lecteurs du « PIONNIER » à l'ancien prix de souscription soit 38 F.

Il leur suffira de retourner

### SOUS HUITAINE

la présente annonce directement à

Albert DARIER

32, rue Lavoisier 38100 GRENOBLE  
CCP 47-15 H GRENOBLE



NOM .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
Code Postal .....  
Ville .....

Ci-joint règlement de F  
pour exempl. à 38 F.

à louer

à louer

# assemblée générale de 1973

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 29 avril 1973 à PONT-EN-ROYANS

Les membres de l'Association sont invités à y assister. Toutefois ceux qui ne peuvent pas venir à l'Assemblée voudront bien envoyer le pouvoir ci-dessous, soit à leur Président de Section, soit au Président National 26 rue Claude-Genin à GRENOBLE.

### POUVOIR

Je Soussigné (Nom et Prénom) .....  
Adresse .....  
Membre de l'Association des Pionniers et Anciens Combattants du Vercors  
N° de Chamois .....  
Donne Pouvoir à M (1) .....  
pour me représenter à l'Assemblée Générale qui aura lieu à PONT-en-ROYANS le  
29 avril. 1973 et prendre en mon nom toutes décisions nécessaires  
Signature (2)

(1) Nom du Président de Section ou du Président de l'Association  
(2) Précédée des mots « Bon pour Pouvoir »

A découper et à renvoyer à « Association Nationale des Pionniers et Combattants  
Volontaires du Vercors » 26 rue Claude-Genin 38100 - GRENOBLE

### ABONNEMENT DE SOUTIEN

au bulletin trimestriel « Le Pionnier du Vercors » valable pour 1973 Montant de l'abonnement : 10 F par an  
Nom .....  
Prénom Usuel .....  
Adresse .....  
Pour les membres de l'Association : N° de la carte .....  
Signature

Mode de paiement Virement Postal CCP LYON 2 127 15  
(rayer les mentions inutiles) Mandat Carte - Chèque Bancaire

### PARTICIPATION AU REPAS EN COMMUN DU 29/4/73

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
Participera au repas Nombre de personnes .....  
Signature

Participation aux frais : 30,00 F par personne.

A découper et à renvoyer IMPERATIVEMENT avant le 21 avril 1973, au Siège,  
26, rue Claude-Genin, 38100 GRENOBLE.

Pour continuer à paraître, il nous faut absolument un apport publicitaire.  
Nous avons besoin de l'aide de tous les Pionniers qui désirent faire paraître une  
annonce ou nous trouver des annonceurs.  
Demandez-nous des imprimés pour annonceurs publicitaires.

Pour continuer à paraître, il nous faut absolument un apport publicitaire.  
Nous avons besoin de l'aide de tous les Pionniers qui désirent faire paraître une annonce ou nous trouver des annonceurs.  
Demandez-nous des imprimés pour annonceurs publicitaires.

Pour continuer à paraître, il nous faut absolument un apport publicitaire.  
Nous avons besoin de l'aide de tous les Pionniers qui désirent faire paraître une annonce ou nous trouver des annonceurs.  
Demandez-nous des imprimés pour annonceurs publicitaires.



**travaillez pour la durée  
que vous désirez ...**

**NOTRE "ARME ABSOLUE"  
LA NOTION DE SERVICE**



90 AGENCES EN FRANCE

à votre service à GRENOBLE

4, rue de la liberté/tél.44.23.56.  
97, cours berriat/tél.96.66.58.

à VOIRON

37, grand.rue tél.05.15.79

à CHAMBERY 33.18.84.

147, faubourg de montmélian

